

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MALMERSPACH

Séance ordinaire du Vendredi 4 avril 2025 à 20h00

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 12

M. Eddie STUTZ, Maire - Mme Neidjate BOURASS, Adjointe - M. Raymond GUILLAUME, Adjoint - Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Adjointe - Mme Martine BURGER - M. José GARCIA - Mme Sylvie MULLERSECK - M. Samuel MURA - Mme Aurélie MERVANT - M. Frédéric DUVAL - M. Vincent SCHOTT - Mme Patricia SCHWEBEL

Absents excusés :

M. Philippe DIFFOR, Adjoint, a donné procuration à M. Eddie STUTZ, Maire
M. Laurent NUSSBAUM a donné procuration à M. Vincent SCHOTT

•◊•◊•◊•◊•◊•

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 février 2025
3. Approbation du Compte Administratif 2024 - Budget Forêt
4. Approbation du Compte de Gestion 2024 - Budget Forêt
5. Affectation des résultats 2024 - Budget Forêt
6. Approbation du Budget Primitif 2025 - Budget Forêt / Fongibilité des crédits
7. Approbation du Compte Administratif 2024 - Budget Principal
8. Approbation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal
9. Affectation des résultats 2024 - Budget Principal
10. Vote des taux 2025
11. Approbation du Budget Primitif 2025 - Budget Principal / Fongibilité des crédits
12. Demandes de subventions
13. Point sur les travaux
14. Point sur l'école
15. Point sur l'urbanisme
16. Divers et communication

•◊•◊•◊•◊•◊•

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre cette séance à 20h00.

N° 1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Aurélie MERVANT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Mme Katia ILTIS, Secrétaire de Mairie.

N° 2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 février 2025

A la page 5, dans l'article 2 "Champs d'application", 2^{ème} paragraphe de la convention portant mise à disposition du service instructeur de la Communauté de Communes, il convient de remplacer la Commune de Fellering par la Commune de Malmerspach.

Le compte-rendu, n'appelant pas d'autres observations, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Approbation du Compte Administratif 2024 - Budget Forêt

Sous la présidence de Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des finances, le Maire ayant quitté la séance pour le vote,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Forêt de l'exercice 2024 qui a été arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT €
DEPENSES	13 624.01
RECETTES	21 580.06
RESULTATS DE L'EXERCICE	7 956.05
EXCEDENT REPORTÉ DE 2023	70 640.01
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	78 596.06

Le Maire rejoint la salle de séance.

N° 4 - Approbation du Compte de Gestion 2024 - Budget Forêt

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif Forêt de l'exercice 2024, les décisions modificatives, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif Forêt de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ce Compte de Gestion Forêt 2024 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce document,

AUTORISE le Maire à le signer.

N° 5 - Affectation des résultats 2024 - Budget Forêt

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer à ce sujet,

DECIDE unanimement d'affecter les résultats au Budget forêt 2025 comme suit :

REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2025	
Report au compte 002 (fonctionnement recettes)	78 596.06

N° 6 - Approbation du Budget Primitif 2025 - Budget Forêt / Fongibilité des crédits

a) BP 2025

M. le Maire présente et commente le Budget Primitif 2025 Forêt, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
100 351.06 €	100 351.06 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
15 000.00 €	15 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ce Budget Primitif Forêt 2025.

b) Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 17 juin 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

AUTORISE le Maire ou son représentant signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

N° 7 - Approbation du Compte Administratif 2024 - Budget Principal

Sous la présidence de Mme Neidjate BOURASS, Adjointe aux Finances, le Maire ayant quitté la séance pour le vote,

Le Conseil Municipal entendu, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2024 qui a été arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	MONTANT €
DEPENSES	362 501.62
RECETTES	396 838.83
RESULTATS DE L'EXERCICE	34 337.21
EXCEDENT REPORTÉ DE 2023	-
EXCEDENT FONCTIONNEMENT	34 337.21
INVESTISSEMENT	MONTANT €
DEPENSES	132 951.05
RECETTES	383 827.65
RESULTATS DE L'EXERCICE	251 236.60
DEFICIT REPORTÉ DE 2023	- 228 171.44
EXCEDENT INVESTISSEMENT	23 065.16
EXCEDENT GLOBAL	57 402.37

Le Maire rejoint la salle de séance.

N° 8 - Approbation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024, les décisions modificatives, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ce Compte de Gestion 2024 est en conformité avec les états de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce document,

AUTORISE le Maire à le signer.

N° 9 - Affectation des résultats 2024 - Budget Principal

Compte tenu des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024 au Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer à ce sujet,

DECIDE unanimement d'affecter les résultats au Budget Principal 2025 comme suit :

REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL 2025	
Report au compte 001 (investissement recettes)	23 065.16 €
Report au compte 002 (fonctionnement recettes)	34 337.21 €

N° 10 - Vote des taux 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE unanimement de maintenir les taux de l'état intitulé "Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025", à savoir :

TAXE	Bases en euros	Taux 2025	Variation Des taux	Produit en euros
Taxe foncière (bâti)	531 500	28.43 %	0 %	151 105
Taxe foncière (non bâti)	14 100	31.93 %	0 %	4 502
Taxe d'habitation	8 200	10.89 %	0 %	893
TOTAL				156 500

N° 11 - Approbation du Budget Primitif 2025 - Budget Principal / Fongibilité des crédits

a) BP 2025

M. le Maire présente et commente le Budget Primitif 2025, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
434 500.27 €	434 500.27 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
130 498.43 €	130 498.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ce Budget Primitif 2025.

b) Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 17 juin 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

AUTORISE le Maire ou son représentant signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

N° 12 - Demandes de subventions

1. Demande de subvention Fonds Communal Alsace – CEA

M. le Maire rappelle que la Commune est éligible au Fonds Communal Alsace de la CEA qui a pour vocation à aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de 3 projets maximum sur la période du mandat municipal et dans la limite de

100 000 € jusqu'à fin 2025. La subvention est calculée en prenant en compte les co-financements possibles (le taux maximum d'aides publiques est plafonné à 80 % pour les personnes publiques en application du Code Général des Collectivités territoriales). La Commune a déjà pu bénéficier d'une aide d'un montant de 63 494 € pour la création de la MAM, il reste donc un reliquat de 36 506 € à consommer.

M. le Maire propose de rénover la toiture de la salle polyvalente, le coût prévisionnel de ces travaux s'élèverait à 51 542 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement, ci-dessous, sous réserve de la capacité de financement de la Commune ainsi que des financements obtenus :

Financement	Montant euros
Fonds propres du porteur de projet	15 036 €
Collectivité Européenne d'Alsace	36 506 €
TOTAL	51 542 €

SOLLICITE une subvention de 36 506 € auprès de la CEA.

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

2. Demande de subvention "Coup de pouce rural" de la Région Grand Est

M. le Maire informe le Conseil que la Commune peut être éligible au coup de pouce rural de la Région grand Est qui a pour vocation de donner un véritable "coup de pouce" aux travaux d'aménagement, investissements et équipements prévus par les petites communes. Pour les communes de moins de 500 habitants, l'aide est de 50 % du montant HT des investissements éligibles, plafonnée à 10 000 € dans la limite de 20 000 € de dépenses éligibles pour un dossier maximum par commune sur la période d'éligibilité 2025/2028 (comprenant une ou plusieurs opérations complémentaires se rapportant à un seul et même projet).

M. le Maire propose de refaire le bardage, les planches de rives, les fenêtres de toit et la fenêtre de la cuisine de la salle polyvalente, le coût prévisionnel de ces travaux s'élèverait à 13 219.21 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement, ci-dessous, sous réserve de la capacité de financement de la Commune ainsi que des financements obtenus :

Financement	Montant euros
Fonds propres du porteur de projet	6 609.61 €
Région Grand Est	6 609.60 €
TOTAL	13 219.21 €

SOLLICITE une subvention de 6 609.60 € auprès de la Région Grand Est.

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

3. Demande de subvention "Répartition du produit des amendes de police" - CEA

M. le Maire informe le Conseil que la CEA est chargée de répartir le produit des amendes de police dont la dotation est mise à disposition par le Préfet.

Le taux de subvention est de 40 % du coût HT des dépenses éligibles. Cette aide est plafonnée à 100 000 € par an. Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent y prétendre.

M. le Maire propose, pour des raisons de sécurité, de réaménager les carrefours avant et après le pont de la Thur, le coût prévisionnel de ces travaux s'élèverait à 8 709.10 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement, ci-dessous, sous réserve de la capacité de financement de la Commune ainsi que des financements obtenus :

Financement	Montant euros
Fonds propres du porteur de projet	5 225.46 €
CEA	3 483.64 €
TOTAL	8 709.10 €

SOLLICITE une subvention de 3 483.64 € auprès de la CEA.

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

N° 13 - Point sur les travaux

M. Raymond GUILLAUME, Adjoint en charge des travaux et de la forêt, fait le point sur les prévisions de travaux à réaliser suite à la réunion de la Commission :

- Réfection de la toiture, bardage et planches de rives de la salle polyvalente

- Installation d'un système d'alarme aux ateliers communaux
- Acquisition d'une armoire forte ignifugée
- Réaménagement des carrefours avant et après le pont de la Thur (peinture)
- Remise en peinture de la signalisation des rues du village
- Installation d'un lampadaire à côté du passage piétons près de la boîte à livres
- Création d'un abri au lotissement Petite Prairie
- Enrobés du chemin piétonnier de l'Allmend
- Réfection de la salle de bain et remplacement des fenêtres de l'appartement communal
- Réfection du terrain de pétanque
- Remplacement du garde-corps au chemin du Belaker
- Installation d'un lampadaire à l'entrée de la rue des Vosges (installation compliquée car pas de place)
- Installation d'un panneau "priorité à droite" à l'entrée du village (pour les rues de la Cité Hartmann)

M. Guillaume informe le Conseil que la proposition de zone partagée n'a pas été retenue par la Commission car considérée trop dangereuse. Puis, il énumère les travaux réalisés :

- Le mur du grenier donnant sur l'appartement communal, situé au 2 rue des Champs, a été isolé par l'Agent Technique.
- Les bancs du village ont été poncés et repeints par l'Agent Technique et les Bénévoles.
- Le mur du lavoir a été refait par le Syndicat des Rivières.
- Les dalles des salles de classe ont été remplacées par des dalles leds (il reste les lumières de la salle de classe des "grands" à remplacer.)
- Les avaloirs et rigoles ont été nettoyés en forêt
- Le bois d'affouage (80 m²) a été coupé, il reste à le façonne et l'enstérer.

N° 14 - Point sur l'école

Mme Neidjate BOURASS, Adjointe en charge des Ecoles, informe que les enfants ont fêté carnaval et que les inscriptions scolaires sont en cours.

L'effectif prévisionnel de la prochaine rentrée est de 28 élèves.

N° 15 - Point sur l'urbanisme

Mme Caroline ECKERLIN-DOPPLER, Adjointe en charge de l'urbanisme, informe, que depuis le dernier Conseil Municipal du 7 février, nous avons instruit 2 Déclarations de travaux : ravalement de façades, isolation extérieure et pose d'un conduit de fumée.

N° 16 - Divers et Communications

Gendarmerie

M. le Maire présente les statistiques des interventions réalisées sur la Commune par la Gendarmerie en 2024.

EFS

La dernière collecte de sang, organisée à Moosch, le 7 mars dernier, a permis d'accueillir 83 donneurs. Merci à eux pour leur geste altruiste !

Projet P3R (Pôle Réemploi, Recyclage, Revalorisation)

M. le Président et le Service Ecocitoyenneté de la Communauté de Communes proposent de présenter le projet P3R au Conseil Municipal de Malmerspach le 26 juin prochain à 20h00.

Clôture de la séance à 22h25.